

RAPPORT ANNUEL
Conseil d'établissement de l'école
Gadbois — 2022-2023

Présenté au Centre de services scolaire de Montréal — Juin 2023

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE du conseil d'établissement

L'école Gadbois est une école primaire à deux volets, soit un pour élèves sourds ainsi qu'un volet alternatif.

Le volet sourd offre un programme d'enseignement bilingue à des enfants sourds âgés de 4 à 12 ans, dans un environnement adapté. Certains d'entre eux présentent des handicaps associés à leur surdité. La langue des signes québécoise (LSQ) et le français sont les deux langues enseignées au volet sourd de l'école. Chacune d'elles apporte une contribution particulière au développement de l'enfant. Notre mandat est suprarégional, ce qui nous permet de recevoir des élèves de centres de services scolaires à l'extérieur de Montréal, admis sous recommandation d'un comité d'experts pour les références et l'analyse des dossiers. L'effectif scolaire varie d'année en année, mais oscille autour de quelques dizaines d'élèves, répartis en 8 classes de titulaires.

Le volet alternatif Les colibris est né en 2016 de l'initiative de parents fondateurs qui ont voulu créer un milieu scolaire qui est basé sur une approche collaborative et par projets, centré sur les élèves et respectueux de la différence, tout en mettant l'accent sur le développement de la pensée critique, l'entraide et l'engagement. L'effectif scolaire est d'environ 250 élèves, répartis en 12 classes. Une treizième classe sera ajoutée en 2023-2024. L'approche de l'école alternative entraîne une gestion participative qui s'articule dans une structure de comités, ainsi qu'une participation des parents coéducateurs durant le temps de classe.

Nathalie Bastien
Présidente du conseil d'établissement 2022-2023
Parent fondateur du volet alternatif

Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement	4
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement	4
2. Bilan des activités du conseil d'établissement.....	4
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement	4
2.2 Activités réalisées et décisions prises	5
2.3 Résultats obtenus.....	6

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Les membres parents sont élus pour une période de 2 ans. Les parents substitués sont élus annuellement. Les substitués peuvent devenir les membres réguliers si un membre démissionne en cours de mandat. L'assemblée des parents vise la parité de la représentation entre le volet sourd et le volet alternatif.

Nom et prénom	Titre	Date de début de mandat	Date de fin de mandat
Bastien, Nathalie	Parent, présidence	2022-09 (2 ^e mandat)	
Dubeault, Vicky	Parent, Vice-présidence	2022-09 (3 ^e mandat)	2023-04 (démission)
Auger-Laliberté, François	Parent	2021-09	
Charest, Mélanie	Parent	2022-09 (3 ^e mandat)	2022-02 (démission)
Lajoie, Valérie	Parent, substitut	2022-09	
Cyr, Liliane	Parent, substitut	2022-09	
Boughaba, Lama	Parent, substitut	2022-09	
Bergeron, Stéphanie	Enseignante	2022-09	
Monette, Nicolas	Enseignant	2022-09	
Boutin, Mélanie	Technicienne de service de garde	Membre statutaire	
Favreau, Josée	Directrice	Membre statutaire	
Richard, Marie-Josée	Membre de la communauté, directrice générale, AQEPA	2022-09	

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (jour-mois-année)	Type de séance préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.
20-10-2022	Ordinaire
10-11-2022	Ordinaire
01-12-2022	Ordinaire
02-02-2023	Ordinaire
09-03-2023	Ordinaire
06-04-2023	Ordinaire
04-05-2023	Ordinaire
01-06-2023	Ordinaire
15-06-2023	Extraordinaire

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif ¹	05-2023	Adopté	
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	05-2023	Adopté	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)			s.o.
Approbation des contributions financières exigées	05-2023	Approuvé	En vue de 2023-2024 Sous une rubrique
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	05-2023	Approuvé	En vue de 2023-2024
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	05-2023	Approuvé	En vue de 2023-2024
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	06-2023	Adopté	En vue de 2023-2024
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire	02-2023	Adopté	Avis auprès du centre de services scolaire sur la nécessité de l'octroi d'une direction adjointe.
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)			s.o.
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement			s.o.
Consultation sur les critères de sélection de la direction	01-2023	Approuvé	
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	Sur une base régulière	Information transmise	Par courriel
Transmission de documents à l'intention des parents	Sur une base régulière	Information transmise	Par courriel
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique			s.o.
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant			s.o.
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études			s.o.
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)			s.o.
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	04-2023	Approuvé	
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors horaire ou hors école)	Point statutaire à chaque séance	Approuvé	Projet-pilote d'un processus optimisé pour la transmission des demandes d'approbation de sortie par le personnel

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

			enseignant
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)			s.o.
Consultation des parents			s.o. cette année
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	Entre 01-2023 et 06-2023	Consultation effectuée	Consultation sur le matériel à acquérir pour des corridors actifs
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	À plusieurs occasions	Approuvé	Basket, chorale, soirée communautaire jeux de société, spectacle de talents.
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme			s.o.
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	04-2023	Approuvé	Soirée retrouvailles des diplômés
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	À plusieurs reprises	Approuvé	Campagnes de financement régulières de l'établissement
Adoption du budget annuel de l'établissement	06-2023	Adopté	
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			
Adoption du rapport d'un sous-comité sur la structure participative du volet alternatif	06-2023	Adopté	
Résolution pour le financement de l'embellissement de la cour d'école	12-2022	Adopté	

2.3 Résultats obtenus

Les résultats obtenus sont décrits dans le tableau ci-dessus. Ils visent la conformité avec le cadre réglementaire.

Améliorations sur le fonctionnement du conseil d'établissement en 2022-2023

- Réflexion tenue sur la consultation obligatoire des élèves, afin d'assurer un suivi sur les sujets de consultation
- Processus d'approbation des sorties scolaires optimisé
- Temps de réunion optimisé, afin de consacrer moins de temps de réunion à la transmission d'informations et plus de temps aux points de discussion et de décision.
- Structure participative du volet alternatif améliorée et approuvée par l'assemblée des parents du volet (appelée rassemblement de la communauté alternative)
- Réflexion en cours sur la contribution des parents des classes nature

Recommandation sur l'amélioration du fonctionnement du conseil d'établissement en 2023-2024

- Soutenir les efforts pour la mise en place de moyens de communication plus efficaces avec la communauté des deux volets
- S'assurer que la communauté des deux volets est consultée sur les enjeux qui la concernent
- Finaliser et déposer une orientation sur les classes nature, incluant la place qu'elles occuperont au volet alternatif et la question de la contribution parentale
- Améliorer la concertation entre le conseil d'établissement qui approuve les campagnes de financement et les dépenses associées au fonds 4 et le comité Financement du volet alternatif qui met en œuvre les campagnes